

**MEURTHE-ET-MOSELLE****Tir de nuit du renard : fin de la consultation**

Alors qu'une consultation du public vient de s'achever au sujet d'un nouveau projet d'arrêté préfectoral autorisant le tir de nuit des renards roux en Meurthe-et-Moselle, le Collectif Renard Grand Est demande au préfet d'abandonner ce projet. La consultation du public, qui s'est déroulée du 22 janvier au 6 février par voie numérique, fait suite à une demande des chasseurs pour favoriser le développement du petit gibier et du lièvre, en particulier. Pour la Fédération départementale des chasseurs de Meurthe-et-Moselle, il ne s'agit pas « de faire disparaître » le renard, classé dans les espèces nuisibles, mais de « conforter sa régulation dans un souci de gestion cynégétique ».

- Arrêté pris fin février

Le Collectif Renard Grand Est, regroupant 60 associations liées à la protection de la nature, estime pour sa part que les tirs de nuit des renards « sont inutiles », en soulignant des « incohérences majeures du dossier de la Fédération départementale des chasseurs de Meurthe-et-Moselle ». « A la lumière des éléments scientifiques apportés et



**La consultation publique, relative au projet d'arrêté préfectoral pour autoriser le tir de nuit du renard, vient de s'achever.** Archives A. MARCHI

des incohérences de la FDC 54, l'idée que le renard est un prédateur important du lièvre est erronée... Si les chasseurs considèrent le lièvre comme une espèce faible et fragile, pourquoi, alors, continuent-ils à le chasser ? Ce sont 1.570 lièvres qui ont été tués l'an passé et près de 5.000 depuis 2013 ». Pour témoigner de sa détermination, le collectif rappelle enfin que le 10 janvier dernier, deux associations membres (ASPAS et LPO 54), ont « eu gain de cause devant le tribunal administratif de Strasbourg qui a jugé illégal un arrêté similaire autorisant le tir de nuit des renards en Moselle ». Le préfet devrait prendre son arrêté à la fin du mois de février.